

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF196

présenté par
M. Bertrand

ARTICLE 6

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République avait annoncé une « pause fiscale ». Or l'article 6 fiscalise la majoration de retraites pour charges de famille.

C'est pourquoi le présent amendement vise à supprimer l'article 6 du projet de loi de finances.